

COMMUNAUTE de COMMUNES de COMMERCY – VOID - VAUCOULEURS

ASSEMBLEE GENERALE du 20 septembre 2017

Objet : Indemnisation des frais d'ouverture de compteurs gaz et électricité suite à une erreur d'attribution d'un logement impasse Heurtebise

L'an deux mille dix-sept, le vingt septembre, à vingt heures trente, les Délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes de Commercy - Void - Vaucouleurs, convoqués le 13 septembre 2017, selon les règles édictées par le Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à Vaucouleurs.

Etaient présents :

Boncourt sur Meuse : MIDENET Eric

Bovée sur Barboure : LEROUX Dominique

Boviolles : LIGIER Jean-Pierre

Brixey aux Chanoines : TRAMBLOY Jean Marie

Burey en Vaux : CAUMIREY Dominique

Burey la Côte : LANGARD Jean Michel

Chalaines : SANCHEZ Christine *suppléante de HOCQUART Patrick*

Champougny : VINCENT Eric

Chonville Malaumont : LANTERNE Bruno

Commercy : BARREY Patrick, CAHU Gérald, CARE Florent, GUCKERT Olivier, LE BONNIEC Alain, LEFEVRE Jérôme, LEMOINE Olivier, PAILLARDIN Delphine, RICHARD Suzel, THIRIOT Elise, VAUTRIN Jean-Philippe

Cousances les Triconville : BIZARD Michel

Dagonville : WENTZ Dominique

Epiez sur Meuse : HENRION Mauricette

Erneville aux Bois : DRUPT Hubert

Euville : FERIOLI Alain, HERY Joël, HIRSCH Philippe

Goussaincourt : BISSINGER Michel

Grimaucourt pres Sampigny : COLLIGNON Daniel *suppléant de FILLION Jean-Charles*

Laneuville au Rupt : LUX Michel *suppléant de FURLAN Jacques*

Lérouville : BRUNO Patricia, PORTEU Brigitte, VIZOT Alain

Marson sur Barboure : PETITJEAN Joël

Maxey sur Vaise : DINTRICH Jean-Luc

Mécrin : MOUSTY Michel

Méligny le Grand : WAGNER Dominique

Méligny le Petit : BOUCHOT Christian

Ménil la Horgne : CONNESSON Jean-Claude

Montbras : THOMAS Claude

Naives en Blois : VAUTHIER Daniel

Nançois le Grand : ORBION Claude

Neuville les Vaucouleurs : JACOB Denis *suppléant de TIRLICIEN Alain*

Ourches sur Meuse : GUILLAUME François

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-200066157-20170920-193-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2017

Pagny sur Meuse : MAGNETTE Jean-Marc, PAGLIARI Armand
Reffroy : LECLERC Francis
Rigny Saint Martin : POIRSON Éliane
Saint Aubin sur Aire : FALLON Luc
Saint Germain sur Meuse : ANDRE Patrick
Saulvaux : LEROUX Patrice
Sauvoy : THIRIET Philippe
Sepvigny : LIEGAUT René
Sorcy Saint Martin : DELOGE Robert
Taillancourt : MAZELIN François
Troussey : GUILLAUME Alain
Vadonville : BON Bénédicte
Vaucouleurs: FAVE Francis, DINE Régis, GEOFFROY Alain, GIANNINI Cédric
Villeroy sur Méholles : LAURENT Eddy
Vignot : CHAFF Daniel, THOMAS Guylaine
Void Vacon : GAUCHER Alain, BOKSEBELD Virginie, LHERITIER Jean-Paul, ROCHON Sylvie
Willeroncourt : LAFROGNE Nicolas

Suppléant présent sans pouvoir de vote

Chonville Malaumont : BENICHOUX Roselyne
Mélny le Grand : FROMONT Jean-Luc
Montbras : BOILEAU Françoise

Absents

Broussey en Blois : BELMONT Stéphanie
Chalaines : HOCQUART Patrick
Commercy : BOUROTTE Liliane, BRETON Natacha, DABIT Annette, MAROTEL Jacques
Euville : GEROME LOUE Léa
Grimaucourt pres Sampigny : FILLION Jean-Charles
Laneuville au Rupt : FURLAN Jacques
Montigny les Vaucouleurs : NAJOTTE Sylvie
Neuville les Vaucouleurs : TIRLICIEN Alain
Pagny la Blanche Côte : ROUVENACH Daniel
Pont sur Meuse : GRUYER Reynald
Rigny la Salle : ASSADOURIAN Marc
Sauvigny : BESSEAU Frédéric
Sorcy Saint Martin : MARTIN Franck
Ugny sur Meuse : FIGEL Régis
Vignot : BUCQUOY Régine

Pouvoirs ont été donnés à :

ANDRE Patrick de FIGEL Régis

LANGARD Jean-Michel de ROUVENACH Daniel

FERIOLI Alain de Sylvie NAJOTTE

TRAMBLOY Jean-Marie de BESSEAU Frédéric

CONNESON Jean-Claude de BELMONT Stéphanie

THOMAS Guylaine de BUCQUOY Régine

HERY Joël de GEROME LOUE Léa

LEMOINE Olivier de BOUROTTE Liliane

VIZOT Alain de GRUYER Reynald

THIRIOT Élise de DABIT Annette

VAUTRIN Jean-Philippe de MAROTEL Jacques

CAHU Gérald de BRETON Patache

Secrétaire de séance : LANTERNE Bruno

Nombre de membres en exercice : 83

Nombre de membres présents : 69

Nombre de suffrages exprimés : 81

VOTES : Pour : 81

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Indemnisation des frais d'ouverture de compteurs gaz et électricité suite à une erreur d'attribution d'un logement impasse Heurtebise

20/09/2017 Délibération n° 193-2017

La Communauté de Communes a réhabilité 10 logements locatifs situés Impasse Heurtebise. Neuf sont mis en location et un en colocation.

Suite à une erreur d'attribution d'un logement impasse Heurtebise, il est demandé l'autorisation de rembourser les frais engagés par des locataires auprès de Direct Energie soit 44.49 € (frais d'ouverture de compteurs gaz et électricité).

Il s'agit d'autoriser le Président à indemniser les locataires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président, ou son représentant, à indemniser M L'HOTE et Mme TAMBOUR résidant 1 Impasse Heurtebise à hauteur de 44,49 euros correspondant aux frais d'ouverture de compteurs gaz et électricité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Président



Francis LECLERC

Date de convocation : 13/09/2017

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.